



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER LOUVRE-OPERA

Réunion du 5 février 2024

Présents: Patricia BAUDUIN, Marie BERTIN, Philippe BRAGHINI, Stéphane COCHET, Hélène DE BARMON, Jean-François DELCAIRE, Elise GAS, Michel GENDROT, Véronique GOUPY, Michèle HAEGY, Jean-François LEGOUX, Stéphane LEULLIER, Marie-Christine MALECOT, Julien MIGEON, Martine NOTHERN, John Michael ORRIN, Sophie POULAIN, Laurence ROUCOULY (association de Défense des Arcades Rivoli, ADAR), Florence SUHARD, Patrice TIJOUX, Monique TISSOT, Pierre-Alain WANTEN, Adama ZOUNGRANA.

Auditeurs: Emmanuel HOEN, Sophie PONS, Aude DE LA CONTÉ ERGMANN.

Excusés: Marie-Françoise AUFRERE, Helen Anne BEILBY-ORRIN, Fernand DE OLIVEIRA, Christophe DEVILLE, Samira HERBAL, Claudine MASSE, Claude GARREC (Sauvegarde du square LOUVOIS, de sa fontaine et de ses alentours), Jérôme THELOHAND, Lydia ZYLBERSCHLAG.

Mairie de Paris Centre : Amina BOURI, élue référente, Cynthia DELLA SCHIAVA, coordination des Conseils de quartier.

Intervention d'Amina BOURI, élue référente du Conseil de quartier

Amina BOURI prend la parole afin d'apporter les éléments de réponses aux questions précédemment posées.

Le Conseil de quartier demande quand sera présenté le projet définitif pour les aménagements de la rue Richelieu, il s'inquiète d'un report de circulation sur la rue Molière où se trouve une école avec un tout petit trottoir.

Une réunion publique sur l'aménagement de la rue Richelieu est en cours d'organisation. Elle est prévue fin mars.

Une habitante explique que la devanture du Bar à nouilles situé face au site Richelieu de la BNF dénature complètement la rue et demande si les ABF ont donné leur accord pour cette devanture ?

La police municipale a déjà été au contact de l'établissement concernant l'évacuation des vapeurs d'eau qui ne représente aucune inconformité. S'agissant de la devanture, la déclaration préalable a bien fait l'objet d'une instruction et a été autorisée.

Le Conseil de quartier souhaite qu'on lui communique la référence de la déclaration préalable.

Une habitante demande si des seaux ou des sachets compostables vont être distribués par la Mairie aux habitants pour le tri de leurs biodéchets ?

La Ville de Paris ne prévoit pas de pérenniser la distribution des bio-seaux. Par ailleurs, certains sacs écologiques donnés aux caisses peuvent être certifiés biologiques, mais cela ne signifie pas toujours biodégradable et 100% naturel.

AMINA BOURI apporte des réponses aux différents signalements émis par les membres du Conseil de quartier :

- Un habitant signale que l'établissement Le Cardinal, situé à l'entrée de la rue de Richelieu, a une devanture intégrant des spots rouges qui se projettent sur les immeubles voisins. Comme ce sont des bâtiments classés où on ne peut pas mettre de volets, les habitants subissent une nuisance lumineuse gênante.

Dans le but de réduire les nuisances, l'éclairage nocturne des publicités, enseignes ou pré-enseignes lumineuses ainsi que des vitrines de commerce sont réglementées. Cet éclairage obéit à des horaires d'extinction précis. Les vitrines de magasin ou d'exposition doivent être éteintes au plus tard à 1 heure du matin ou 1 heure après la cessation de l'activité (si celle-ci est plus tardive). Les vitrines peuvent être rallumées à partir de 7 heures du matin ou 1 heure avant le début de l'activité (si celle-ci commence plus tôt).

Lorsqu'une entreprise ne respecte pas les horaires d'extinction, le maire lui demande par lettre recommandée de se conformer à la loi dans un délai de 5 jours. Si l'entreprise maintient son éclairage nocturne au-delà de ce délai, elle doit alors payer une astreinte de 200 € par jour et par dispositif (publicité, enseigne, vitrine, etc.). Au niveau pénal, l'entreprise encourt également une amende de 1 500 €.

- Une habitante signale que la partie piétonne de la rue des Petits-Champs n'est pas respectée par de nombreux véhicules.

Il semblerait que les nouvelles habitudes n'ont pas encore été prises. La Mairie de Paris Centre va monter des opérations avec la police municipale. Des passages vont être réalisés dans les prochaines semaines.

- Des habitants signalent que les agents qui font les contrôles ont empêché des personnes qui leur rendaient visite de passer lors de la dernière édition de Paris Respire.

Les autorisations de circulation sont autorisées uniquement pour les résidents de Paris Centre. Le lien suivant permet d'obtenir plus d'informations :

<https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/venez-faire-votre-carte-de-resident-a-la-mairie-de-paris-centre-10874>

- Une habitante signale qu'au 11 rue Sainte-Anne un commerçant a installé deux jardinières grises entourées de rubalise sur le trottoir, étroit à cet endroit et où la circulation piétonne est déjà souvent difficile.

La Mairie de Paris Centre va programmer, en lien avec la police municipale, le passage d'un équipage qui interviendra si les jardinières ne sont pas autorisées.

Des conseillers ont souhaité être informés sur les projets suivants :

- **Piétonisation de la place Concorde après les JOP :**

La coprésidente informe le Conseil que ce projet est hors secteur Paris Centre. Elle a néanmoins trouvé quelques informations dans la presse qui sont les suivantes :

- Piétonniser la partie située entre le jardin des Tuileries et l'obélisque (actuellement se trouve une installation d'un Skate Park).
- Passage à 2x4 voies de circulation (au lieu de 2x8 voies).
- Création d'un « tourne à droite » et d'un « tourne à gauche » pour aller sur les Champs Élysées.
- Selon la Mairie de Paris, cette réorganisation de la circulation permet une meilleure visibilité et de gagner en fluidité avec 10% du trafic supplémentaire et une augmentation de 5km/h de la vitesse.

- **Requalification de la rue Richelieu (notamment l'élargissement des trottoirs) :**

La coprésidence informe qu'une réunion publique sera organisée en mars. Deux autres réunions distinctes seront également organisées dans le cadre du dispositif « Embellir votre quartier ».

- **Circulation de la rue Danielle Casanova :**

Suite au projet de révision du plan de circulation du secteur Louvre-Opéra, des déambulations ont été organisées. Les conseillers de ce groupe de travail ont rapporté des difficultés de circulation automobile, piétonne et cycliste (cf. compte-rendu de la réunion du 22 septembre 2022).

La coprésidence souligne que le Conseil de quartier est toujours dans l'attente d'une date de réunion publique pour présenter le projet final du nouveau plan de circulation de ce secteur.

La coprésidence informe les conseillers que l'avant-projet envisagé par la Mairie est d'inverser le sens de circulation de la rue Danielle Casanova entre le carrefour rue du Marché Saint-Honoré/Louis Le Grand et l'avenue de l'Opéra. La circulation de ce tronçon s'effectuerait dans le sens ouest/est. L'élargissement des trottoirs de cette rue ne semble pas être prévu pour cette mandature.

- **Place des familles :**

Des conseillers du Conseil de quartier Marais-Archives ont accepté de présenter leurs travaux lors du prochain Conseil prévu en mars.

- **Devantures des boutiques du secteur :**

Suite aux réponses apportées de la Mairie de Paris sur ce sujet, en particulier, la devanture du Bar à Nouilles du 23 rue des Petits-Champs, certains conseillers demandent que la Mairie de Paris Centre saisisse les ABF afin d'éviter les dérives actuelles, sur les devantures, qui ternissent l'esthétique et l'harmonie du quartier.

Budget participatif 2024

La coprésidence invite les conseillers à lister les projets qu'ils ont déposés :

- Rénovation de la fresque, en face du 37 rue du Louvre 75002, sur la placette rue Montmartre : Une conseillère rapporte que cette fresque est détériorée, défraîchie et signale qu'une des tulipes menace de tomber.
- Rénovation de l'îlot central et de la stèle Louis XIV place de la Victoire : Une conseillère rapporte que cette place est très mal entretenue et délabrée.
- Mettre en place des passages piétons lumineux : Le coprésident informe les conseillers que ce dispositif est mis en place notamment sur un passage-piétons du 15^e arrondissement.
- Restauration de la façade de la Salle Ventadour, située entre les rues Méhul, Monsigny, Marsollier et Dalayrac.
- Valorisation des façades latérales de l'Opéra-Comique, rue Favart et rue de Marivaux : Le coprésident informe que seule la façade centrale (place Boieldieu) a été rénovée en 2013. Il rapporte que ses deux autres façades sont dans un très mauvais état et ternies.
- Restaurer les lampadaires du pont Royal : Le coprésident informe qu'actuellement trois lampadaires sont hors service et dégradés. Il suggère à la Mairie de Paris Centre d'intégrer des éclairages plus écologiques notamment en utilisant des LED.

La coprésidence propose aux conseillers de soutenir ces projets même si certains ne sont probablement pas éligibles au budget participatif.

Révision de la charte des Conseils de quartier Paris Centre

La coprésidence informe les conseillers de la révision de la charte des Conseils de quartier de Paris Centre proposée par la Mairie de Paris Centre. Une première réunion d'échanges a été organisée par la Mairie de Paris Centre en novembre avec la coprésidence des 7 Conseils de quartier. Une deuxième réunion a eu lieu le 31 janvier pour présenter le projet de charte révisée.

La coprésidence propose aux conseillers d'échanger sur les points révisés de la charte :

- Les rôles et missions du Conseil de quartier :
La proposition de la Mairie est de renforcer l'animation avec notamment la mise en place de 4 projets par an et par Conseil de quartier.
Les conseillers sont favorables à cette modification, hormis pour le nombre de 4 projets qui leur paraît excessif et à condition qu'un accompagnement de projet soit mis en place par la Mairie de Paris Centre, notamment dans la co-construction de projets s'inscrivant dans les préoccupations du Conseil (propreté et patrimoine).
- La composition et renouvellement des Conseils de quartier :
Dans la nouvelle version, la Mairie de Paris Centre souhaite que l' élu référent soit informé par la coprésidence de la venue d'un autre élu au moins 8 jours avant la tenue du Conseil.
Les conseillers ont fait part de leur incompréhension face à cette demande. Le Conseil de quartier est une réunion publique ouverte à tous. Ils rapportent également que les auditeurs, élus ou non, ont la possibilité de venir sans prévenir de leur présence étant donné le caractère public de cette réunion.
Les conseillers sont donc opposés à cette modification de la charte sur ce point.
- Le fonctionnement interne du Conseil de quartier :
La coprésidente précise que le nombre de 5 membres du bureau de l'équipe d'animation reste inchangé. Cependant, le renouvellement se ferait tous les 3 ans au lieu de deux et il serait possible d'avoir des suppléants. Il n'est pas précisé dans le projet, ce que seraient les prérogatives des suppléants.
Les comptes-rendus seraient remplacés par des relevés de décisions.
La coprésidente rappelle que les comptes-rendus de ce Conseil sont surtout utilisés comme outil de communication, permettent aux absents de suivre les échanges et de donner envie de rejoindre le Conseil de quartier.
 - Le Conseil de quartier est défavorable à cette dernière proposition et souhaite que le compte-rendu reste inchangé.
- Activités du Conseil de quartier :
5.1 – Réunions régulières :
La coprésidente informe des modifications suivantes :
 - o Limitation à 3 du nombre de nouvelles questions posées et votées (vote majoritaire des participants) lors du Conseil.
 - o Mise en place d'un outil collaboratif de suivi entre la Coordination et l'équipe d'animation.
 - o L' élu référent, détaille, au début de chaque séance, les réponses posées aux questions de la réunion précédente. La Mairie de Paris Centre précise par ailleurs qu'elle s'engage à répondre dans les meilleurs délais en fonction des retours des services.

Les conseillers s'accordent pour s'opposer au premier point. Ils rapportent que l'intégration du vote des questions semble incompatible avec la fluidité des débats.

Le coprésident précise également qu'un outil de collaboration (Google drive) est déjà mis en place pour le suivi des questions au sein du Conseil de quartier Louvre-Opéra. Il s'assure de sa mise à jour. L'équipe d'animation répond favorablement à la demande d'un conseiller d'avoir accès à la lecture seule de ce document.

La coprésidence invite la coordination et les élus de la Mairie de Paris Centre à l'exploiter également.

5.9 -Dépôt de vœux par le Conseil (nouveau) :

La coprésidence informe des ajouts suivants :

- Possibilité de présenter un vœu par an et par CQ en Conseil de secteur.
- Nécessité de vérifier 30 jours avant le Conseil de secteur avec Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, délégué de Paris Centre en charge du Budget Participatif, de la participation citoyenne, des Conseils de quartier et de l'innovation, qu'il n'y a pas d'autre solution que le vœu pour atteindre le résultat souhaité.
- Nécessité de faire valider 30 jours avant le Conseil de secteur par Boris JAMET-FOURNIER, que le vœu n'est pas contraire aux politiques structurantes de la Mairie de Paris Centre, comme le bien-être des familles, la lutte contre le dérèglement climatique et la solidarité et qu'il est dépourvu de tout discours électoral.

La coprésidence annonce avoir exprimé, pendant la réunion du 31 janvier, son désaccord quant à la procédure préalable envisagée dans ce nouvel article. Les conseillers présents partagent cet avis. Ils regrettent que le nombre de vœux soit limités à un par an.

L'élue référente informe les conseillers que le passage au vote de cette nouvelle charte est prévue au Conseil de secteur de Mai 2024.

La coprésidence indique espérer recevoir le texte du projet qui sera finalement présenter au vote avant la tenue du conseil de secteur.

Présentation du projet de réhabilitation de l'immeuble de l'APHP, les Arches citoyennes, avenue Victoria

La coprésidence présente le projet à terme et les opportunités : 60 logements sociaux + 30 logements pour les personnels de santé, des bureaux, une résidence jeunes actifs, une maison des femmes, une halte solidaire, une maison de santé, des restaurants dont un solidaire, un kid friendly et un panoramique, une brasserie, une centrale des mobilités, une salle de sport, une pépinière de la transition, des ateliers boutiques d'économie sociale et solidaire et un commerce de proximité. Il restera 250m² dédiés aux publics locaux. Les travaux débuteront au 1er octobre 2024.

Il est également présenté le projet actuel, mis en place pendant les 18 mois de « vacances » (entre la libération des locaux par l'APHP et le début des travaux): 20000 m² accueillant 436 structures soit 98% de l'espace. La coprésidence invite les conseillers à découvrir les lieux.

Les Arches citoyennes, porteur du projet, vont proposer un premier atelier exclusivement réservé aux membres du Conseil de quartier Seine sur la thématique « Comment répondre aux usages et besoins extra-locaux ? ». Un second atelier sera proposé à l'ensemble des Conseils de quartier sur la thématique « Qu'est-ce qui fait/ pourrait faire destination au cœur de Paris Centre ». Ces ateliers ont pour objet de

réfléchir collectivement aux usages que les habitants et les Conseils de quartier de Paris Centre pourraient avoir des surfaces (250M2 + cours extérieures) dédiées aux publics locaux à partir d'octobre 2024.

Point sur la thématique Trilib'

La coprésidence rapporte les informations suivantes :

Résultat du sondage, organisé par le Conseil, concernant l'organisation de déambulations pour identifier des emplacements pour de nouveaux trilib' :

- 55 inscrits, 31 réponses soit 56% de participation. 42% pour une participation du Conseil de quartier à l'identification des lieux d'implantation de nouveaux trilib' et 58% contre. Plus précisément, le vote portait sur les propositions suivantes :

Pour une participation du Conseil de quartier à l'identification de lieux d'implantation de nouveaux trilib' :

- La décision d'installer ces trilib' est définitivement prise par la Mairie qui a d'ores et déjà obtenu les accords de l'État et des ABF. Ce déploiement se fera donc de manière certaine et le CQ Louvre Opéra a tout intérêt à faire des propositions constructives afin que les lieux d'implantation retenus soient les plus pertinents et les moins source de nuisances pour les habitants.

Contre une participation du Conseil de quartier à l'identification de lieux d'implantation de nouveaux trilib' :

- Le CQ Louvre Opéra dénonce depuis des mois les nuisances (sonores et dépôts sauvages) générées par 4 des 5 trilib' installés dans le quartier et se heurte à un silence ou à des refus des élus de Paris Centre de chercher des solutions de remédiation. Compte tenu de cette absence de dialogue constructif de la part de la mairie, le CQ Louvre Opéra ne souhaite pas s'associer ni prendre une part de responsabilité dans le déploiement de nouveaux modules sur son territoire.

C'est donc cette dernière proposition CONTRE qui a obtenu l'adhésion de la majorité des membres du conseil de quartier Louvre Opéra. En conséquence, la coprésidence informera la Mairie de Paris centre que le CQ Louvre Opéra ne participera pas à l'identification de nouveaux lieux d'installation de trilib' tant que les débordements existants et multi-signalés autour de plusieurs modules déjà en place ne seront pas sérieusement traités.

Les conseillers font part de leur mécontentement quant à la gestion des modules trilib' évoquant notamment les dépôts sauvages sur plusieurs sites et les nuisances engendrées par leurs vidages.

Atelier sur l'enquête publique dans le cadre de la révision du PLU

Il est présenté aux conseillers deux documents issu du PLU de Paris, *PROJET ARRETE – DELIBERATION DU CONSEIL DE PARIS 2023 DU 33 – 5-9 Juin 2023* : la carte de protection des commerces (voir annexes) et l'extrait de la page 45-46 (voir annexes) afin d'engager une réflexion sur les propositions que le CQ pourrait formuler pour que la diversité des commerces soit mieux protégée dans le cadre du futur PLU. L'évolution du tissu commercial du quartier Louvre Opéra est en effet une préoccupation récurrente du CQ.

De nombreux échanges ont eu lieu sur la question de la diversité du commerce et de la protection de certaines rues du secteur. Le Conseil de quartier constate la non-dissociation entre les commerces dits de restauration et les commerces de bouche protégés par la protection générale du commerce et de l'artisanat. Selon l'interprétation du texte par le Conseil de quartier, un fleuriste ou un boucher peuvent être transformés en restaurant. Il n'en va autrement que lorsque la rue où sont établis des commerces

bénéficie d'une "protection particulière pour le commerce artisanal de proximité". L'examen des cartes annexées au projet de PLU met en évidence le fait qu'il n'est envisagé de ne faire bénéficier que très peu de rues du quartier Louvre Opéra de cette protection renforcée alors même que le développement d'une mono-activité bistrotière est galopante.

Les conseillers sont invités à lister les rues (non situées en zone protégée) qui disposent encore de commerces artisanaux afin de s'assurer d'une protection renforcée (protection particulière du commerce artisanal) : rue des Petits-Champs, rue des Petits-Pères, rue Gomboust et place du Marché Saint-Honoré, dans le prolongement de la rue du Marché Saint-Honoré, rue Saint-Marc, rue et passage des Panoramas, rue Chabanais, rue Jean-Jacques Rousseau, rue Molière.

L'équipe d'animation propose de déposer une mention, reprenant le constat ci-dessus, dans l'enquête publique. Les conseillers sont invités également à le faire à titre individuel.

La coprésidence rappelle aux conseillers qu'une demande, restée pour le moment sans réponse, avait été portée auprès de la Mairie de Paris Centre pour obtenir la liste des linéaires protégés.

Nouvelles questions posées lors de la séance, à la Mairie de Paris Centre

Comment la Mairie de Paris a-t-elle prévue d'entretenir et de rénover les œuvres d'art (commandées par la ville) présentes sur les murs depuis plus de 20 ans ?

Le Conseil de quartier souhaite qu'on lui communique la référence de la déclaration préalable du bar à nouilles.

Dans quel dispositif la rénovation de l'îlot principal et de la stèle de la place de la Victoire peut-elle s'inscrire ? Une conseillère informe avoir déposé ce projet dans le cadre du Budget participatif 2024.

A qui sont et seront destinés les trilib mis en place dans le quartier ?

Le Conseil de quartier redemande à la Mairie de Paris Centre s'il est envisagé qu'une présentation du GIE Paris Commerces soit réalisée à partir des points remontés le 11/10/2023.

Les passages couverts, protégés au titre du futur PLU, le sont-ils au titre du Patrimoine seul ou également au titre des Commerces ?

Quel est le repreneur d'IKEA situé boulevard de la Madeleine ?

Existe-t-il une réglementation spécifique pour les commerces de petites superficies faisant de la vente à emporter, disposant de quelques tables et chaises mais n'ayant pas de WC ? Le commerce cité en exemple est un Bubble tea.

Un conseiller signale qu'un fil électrique relie 2 réverbères entre la rue des Petits-Pères et la place des Petits-Pères. La présence de ce fil électrique aérien est-elle temporaire ?

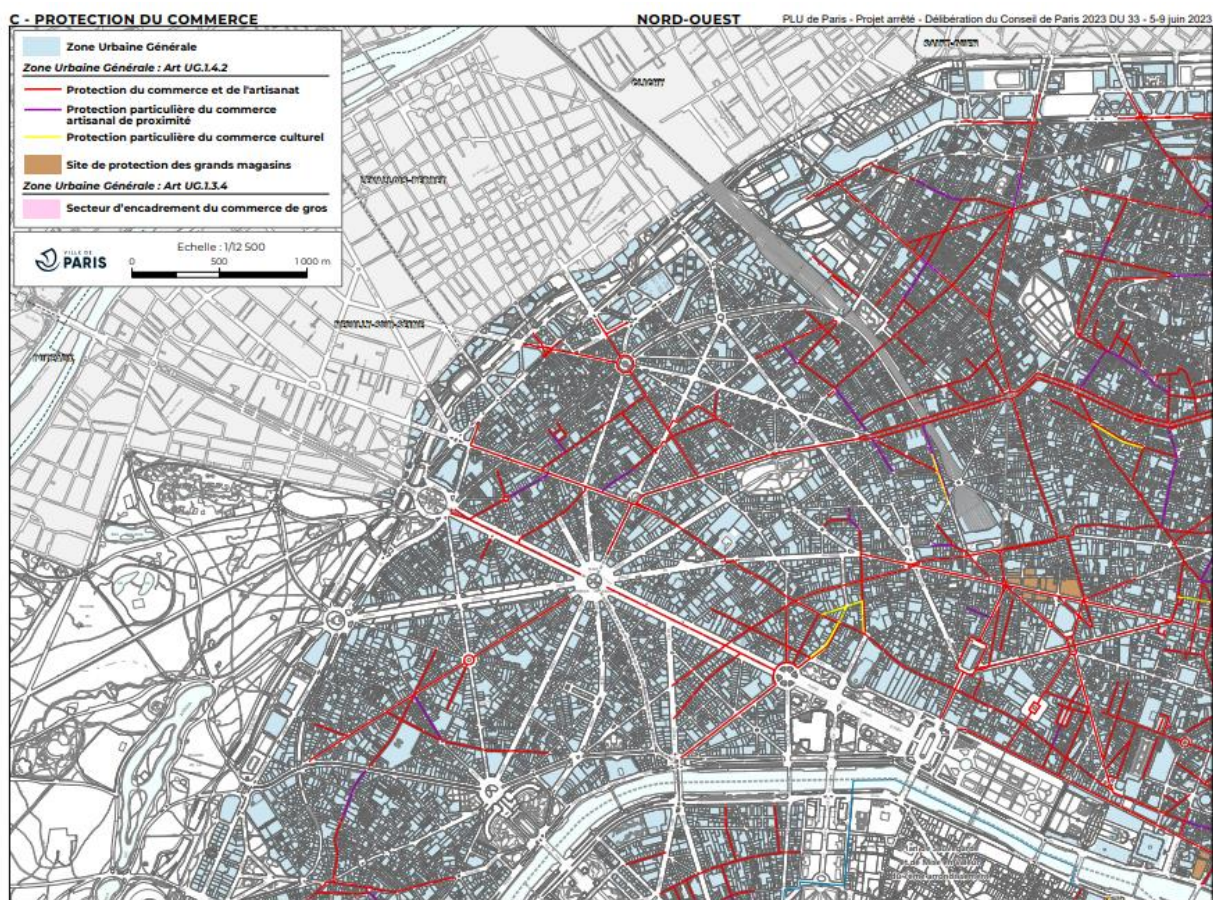
Les conseillers signalent à nouveau la recrudescence de rats aux abords du square Louvois où sont présentes de nombreuses familles. Les rats creusent des galeries et sortent la nuit comme le jour.

Quelles autres actions la Mairie de Paris Centre peut-elle mettre en place pour que ce signalement ne soit plus récurrent ?

Liens utiles

- ✓ Lien vers les comptes-rendus :
 - ✓ <https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/louvre-opera-17541>
- ✓ Lien Twitter :
 - ✓ <https://twitter.com/COLouvreOpera>
- ✓ Lien vers l'OpenAgenda :
 - ✓ <https://openagenda.com/conseils-de-quartier-paris-centre>
- ✓ Liens vers les dispositifs de collecte des déchets :
 - ✓ <https://www.paris.fr/pages/trilib-une-nouvelle-approche-du-tri-selectif-3963>
 - ✓ <https://www.paris.fr/recherche/lieux?types=trilib>
 - ✓ <https://www.paris.fr/pages/le-tri-des-dechets-alimentaires-a-paris-24842>
- ✓ Lien vers l'étude de l'apur sur les commerces à Paris et à Paris Centre en 2023 :
 - ✓ https://www.apur.org/sites/default/files/commerces_paris_2023.pdf?token=5BtLWPRu
- ✓ Lien vers l'enquête publique et les dossiers du PLU :
 - ✓ <https://www.enquete-publique-plu-paris.fr/documents/>

Annexes :



Page 45-46 issu du PLU de Paris, *PROJET ARRETE – DELIBERATION DU CONSEIL DE PARIS 2023 DU 33 – 5-9 Juin 2023*

UG.1.4.2 Protection du commerce et de l'artisanat

1° Protection des linéaires commerciaux et artisanaux

Les règles énoncées ci-après s'appliquent aux locaux à rez-de-chaussée situés en bordure des voies* repérées aux documents graphiques du règlement. Elles s'appliquent à la totalité des locaux situés à l'angle de deux voies*, y compris si l'une d'entre elles n'est pas protégée ou fait l'objet d'une protection moins contraignante.

PLU DE PARIS

45 / 228

PROJET ARRÊTÉ – JUIN 2023

RÈGLEMENT TOME 1

ZONE URBAINE GÉNÉRALE (UG)

Ces dispositions ne s'appliquent pas :

- aux surfaces nécessaires à l'accès des immeubles ;
- aux locaux relevant des sous-destinations* Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale, Salles d'art et de spectacles, Équipements sportifs, Lieux de culte ; Autres équipements recevant du public, Cinéma, Exploitation agricole ;
- Aux surfaces affectées aux équipements de logistique urbaine* liés à la mise en œuvre d'un périmètre de localisation d'équipement.

a) Voies* concernées par une protection du commerce et de l'artisanat

Dans les voies* concernées par une protection du commerce et de l'artisanat, le changement de sous-destinations* des locaux situés à rez-de-chaussée sur rue relevant des sous-destinations* Artisanat et commerce de détail, Restauration, Commerce de gros, ou affectés aux activités médicales et paramédicales de proximité*, en une sous-destination* autre que l'Artisanat et commerce de détail, la Restauration, le Commerce de gros, ou en une surface non affectée aux activités médicales et paramédicales de proximité*, est interdite.

En cas de construction neuve ou de restructuration lourde*, les locaux situés à rez-de-chaussée sur rue doivent être affectés aux sous-destinations* Artisanat et commerce de détail, Restauration, Commerce de gros ou aux activités médicales et paramédicales de proximité*.

b) Voies* concernées par une protection particulière du commerce artisanal de proximité*

Dans les voies* concernées par une protection particulière du commerce artisanal de proximité, le changement de sous-destination* des locaux situés à rez-de-chaussée sur rue relevant des sous-destinations* Artisanat et commerce de détail, Restauration ou Commerce de gros, en une sous-destination* autre que l'Artisanat et commerce de détail, la Restauration ou le Commerce de gros est interdite.

En outre, la transformation de surfaces à rez-de-chaussée sur rue affectées au commerce artisanal de proximité* en une activité autre que le commerce artisanal de proximité* est interdite.

En cas de construction neuve ou de restructuration lourde* de construction existante, les locaux situés à rez-de-chaussée sur rue doivent relever des sous-destinations* Artisanat et commerce de détail, Restauration ou Commerce de gros.

c) Voies* concernées par une protection particulière du commerce culturel*

Dans les voies* concernées par une protection particulière du commerce culturel*, le changement de sous-destination* des locaux situés à rez-de-chaussée sur rue relevant des sous-destinations* Artisanat et commerce de détail, Restauration ou Commerce de gros, en une sous-destination* autre que l'Artisanat et commerce de détail, la Restauration ou le Commerce de gros est interdit.

En outre, la transformation de surfaces à rez-de-chaussée sur rue affectées au commerce culturel* en une activité autre que le commerce culturel* est interdite.